



N/Ref. : MH-11-010

Paris, le 28 JAN. 2011

Objet : Bagagerie des Halles

Madame,

Par courrier du 22 novembre 2010, la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé vous a notifié la résiliation de la convention en date du 28 février 2007 dont l'objet était la mise à disposition de l'association Mains Libres d'un local situé dans les pavillons Willerval.

Cette résiliation, qui doit prendre effet le 22 février prochain, implique la restitution au Département de Paris des locaux actuellement occupés par la Bagagerie.

Au cours des dernières semaines, un travail important a été réalisé par les services de la Ville et du Département de Paris, en étroite coordination avec vous, afin de trouver des locaux de substitution qui vous permettront de poursuivre l'activité de la Bagagerie.

Une solution d'installation pérenne a été identifiée dans l'immeuble du 15 rue Jean Lantier. Cet immeuble devant faire l'objet d'importants travaux de réhabilitation, l'installation de la Bagagerie ne pourra cependant y être envisageable qu'au terme du chantier, soit début 2013 au plus tôt.

Une solution transitoire est donc nécessaire d'ici là. Plusieurs hypothèses ont été étudiées et vous ont été proposées. Celle consistant en la mise en place d'un ensemble de bungalows installés, dans un premier temps, à l'angle des rues Berger et Lescot a eu votre préférence. Nous allons donc nous attacher à concrétiser cette solution le plus rapidement possible afin d'être en mesure de mettre ce local à disposition de votre association d'ici la fin du mois de février prochain.

Je vous invite d'ores et déjà à vous organiser afin que votre installation dans ces nouveaux locaux se fasse immédiatement dans les jours qui suivront leur mise à disposition, de façon à libérer au plus vite le local que vous occupez actuellement. La SEM ParisSeine a en effet prévu de procéder à la coupure de l'ensemble des réseaux alimentant les pavillons Willerval dès le début du mois de mars.

Si un retard dans la mise à disposition de ces bungalows survenait, nous prendrions les dispositions nécessaires afin de vous permettre de vous maintenir dans vos locaux actuels, de manière à garantir la continuité de votre activité.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

*Vous sarez les efforts  
mis en oeuvre par la  
ville pour permettre la poursuite  
des activités de la bagagerie.  
Soyez assurée que nous nous  
attachons à tout  
mettre en oeuvre pour  
faire aboutir  
chaque de ces solutions.*

Le Secrétaire Général Délégué de la Ville de Paris

Philippe CHOTARD

Madame Elisabeth BOURGUINAT  
Association Mains Libres  
Forum des Halles - bâtiment Lescot 1<sup>er</sup> étage  
101, rue Rambuteau  
75001 Paris